canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Laurent Wehrli
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15016068

Lausanne, le 26 mai 2014

Détermination Jean-Yves Pidoux sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation - RC 601 : "il faut trouver la voie !" (10_INT_435)

Monsieur le Président,

Suite à la réponse à l'interpellation citée en titre, le Parlement a voté la détermination suivante :

« Désireux de débloquer la situation et de contribuer à un arbitrage équitable entre les intérêts liés

- *à la sécurité et à la fluidité du trafic routier public et privé,*
- *au développement des importants projets résidentiels, commerciaux et institutionnels planifiés le long de la RC 601,*
- *aux aspirations des Joratois et Broyards,*

le Grand Conseil souhaite que des études concertées, compatibles avec ces intérêts et ces projets, puissent être reprises, dans le sens de la réponse apportée par le Conseil d'Etat à l'interpellation 10_INT_435. »

Le Conseil d'Etat a pris acte du signal clair donné ainsi par le Parlement qui, si l'on reprend les termes de la réponse à l'interpellation précitée, lui demandait *de reprendre les études, tout en lui laissant la latitude de les réaliser en tenant compte des standards actuels en matière de gestion du trafic.*

Il a donc repris ses travaux, en collaboration avec les communes de Lausanne et d'Epalinges ainsi qu'avec des représentants de la Broye - Vully et du Jorat.

En janvier 2013, un accord est intervenu entre la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), les représentants de la Broye-Vully et du Jorat ainsi que des municipalités des communes d'Epalinges et de Lausanne concernant les principes de réaménagement de la RC 601 entre Les Croisettes à Epalinges et le Chalet-à-Gobet à Lausanne. En mars 2014, les municipalités des communes de Lausanne et d'Epalinges ont signé avec le DIRH une convention sur les principes de financement et les grandes lignes du projet.

Les détails de cette réponse sont développés dans le chapitre 7.2.2 du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Frédéric Haenni demandant de tenir compte, dans le cadre de l'exposé des motifs et projet de décret actuellement à l'étude, d'une politique globale et concertée de la mobilité dans la Broye et le Jorat, notamment en liant la requalification de la RC 601a avec une offre performante des transports publics (08_MOT_019). Le Conseil d'Etat vient d'adopter ce rapport et de le soumettre au Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat espère ainsi avoir répondu aux attentes exprimées dans la détermination et vous adresse, Monsieur le Président, l'assurance de sa considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT	LE CHANCELIER
Pierre-Yves Maillard	Vincent Grandjean

Copie

- Direction générale de la mobilité et des routes